

Orford

BULLETIN ÉLECTRONIQUE – DÉCEMBRE 2023

MUNICIPALITÉ DU CANTON D'ORFORD
2530, chemin du Parc, Orford (Québec) J1X 8R8
Tél. : 819 843-3111 / Sans frais : 450 532-3272
canton.orford.qc.ca
facebook.com/MunicipaliteOrford





NOUVELLES



MOT DU CONSEIL MUNICIPAL

Un joyeux temps des Fêtes à toute la population d'Orford!

Que les festivités soient empreintes d'amour, de simplicité, de détente en famille et de sorties en plein air!

Noël et la nouvelle année nous rappellent à quel point la bienveillance, la générosité et la solidarité font de nous de meilleurs êtres humains, des citoyennes et citoyens à part entière, qui contribuent à façonner une communauté dont nous pouvons être fiers.

Enfants, parents, grands-parents, bénévoles, travailleurs et travailleuses de la communauté d'Orford : **MERCI de faire une différence autour de vous.** Place maintenant aux festivités et aux joies de l'hiver!

Le conseil municipal d'Orford

BUDGET MUNICIPAL 2024

Le budget 2024 de la Municipalité d'Orford a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 12 décembre 2023. Voici les principaux éléments à retenir du budget municipal 2024 :

- Hausse des dépenses de 8 % par rapport à 2023;
- Hausse du compte de taxes entre 4,39 % et 4,81 %;
- Investissement prévu de 3 760 000\$ au niveau du réseau routier au cours des trois (3) prochaines années;
- Remplacement des conduites d'égout du secteur Chéribourgentièrement financé par le programme de subvention TECQ;
- Investissement important au niveau des pistes cyclables pour favoriser la mobilité active.

Pour consulter la présentation complète du budget 2024, [cliquez ici](#). Vous trouverez également sur le [site Internet de la Municipalité](#) tous les documents de référence au budget 2024.



CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2024 DE LA MUNICIPALITÉ D'ORFORD

Le conseil municipal a établi le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2024 comme suit :

- le lundi 15 janvier 2024 à 19 h;
- le lundi 5 février 2024 à 19 h;
- le lundi 4 mars 2024 à 19 h;
- le mardi 2 avril 2024 à 19 h;
- le lundi 6 mai 2024 à 19 h;
- le lundi 3 juin 2024 à 19 h;
- le mardi 2 juillet 2024 à 19 h;
- le lundi 5 août 2024 à 19 h;
- le mardi 3 septembre 2024 à 19 h;
- le lundi 7 octobre 2024 à 19 h;
- le lundi 4 novembre 2024 à 19 h;
- le lundi 2 décembre 2024 à 19 h.



ALERTES CITOYENNES AUTOMATISÉES

Recevez nos alertes citoyennes automatisées par SMS (texto), courriel ou par téléphone en vous inscrivant au [cantondorford.portailcitoyen.com](https://www.cantondorford.com/portailcitoyen.com). **Cette initiative est une mesure de sécurité.** Lorsqu'un sinistre est appréhendé ou se produit, la Municipalité communiquera avec ses citoyens via ce système d'alertes automatisées. Aussi, vous recevrez les avis d'ébullition et les info-travaux routiers de la Municipalité.

[Nous vous encourageons fortement à vous créer un compte!](#)

LA PRÉVENTION DES INCENDIES DURANT LES FÊTES

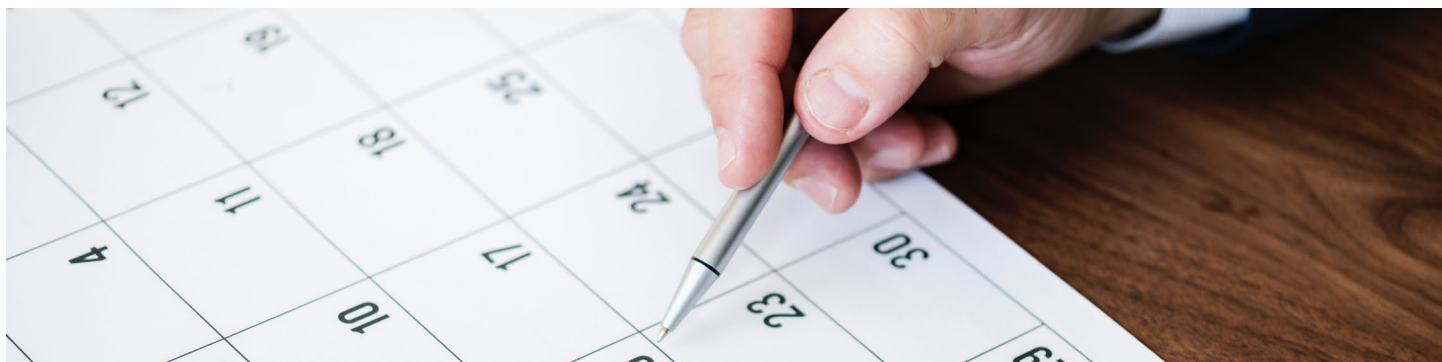
En prévision de vos préparatifs du temps des Fêtes, voici quelques conseils de prévention en sécurité incendie :

- Un sapin artificiel est plus sécuritaire, car il risque moins de prendre feu;
- Si vous préférez un arbre naturel, choisissez un arbre fraîchement coupé, dont les épines ne se détachent pas facilement;
- Coupez de nouveau le tronc (en biseau) dès votre arrivée à la maison. La nouvelle coupe aidera votre arbre à mieux absorber l'humidité;
- Placez le sapin dans un récipient d'eau bien rempli et arrosez-le tous les jours;
- Installez l'arbre à plus de 1 mètre de toute source de chaleur (plinthe électrique, chauffeuse, foyer, etc.). Évitez d'allumer les lumières lorsque l'arbre devient sec.
- **Rappel : La collecte des arbres de Noël se fera dans la semaine du 8 janvier 2024.**

Pour plus d'informations, consultez le site Internet de [Sécurité publique Québec](https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/).



SERVICES



CALENDRIER DES COLLECTES 2024

Vous l'attendiez avec impatience : le calendrier des collectes de matières résiduelles 2024 est maintenant disponible. [Vous pouvez le consulter et le télécharger en cliquant ici.](#)

La distribution postale est prévue au mois de février 2024 avec l'envoi des comptes de taxes. Surveillez votre boîte aux lettres!

JANVIER 2024							FÉVRIER 2024							MARS 2024							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
	1	2	3	4	5	6					1	2	3						1	2	
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	3	4	5	6	7	8	9	
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	10	11	12	13	14	15	16	
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	17	18	19	20	21	22	23	
28	29	30	31				25	26	27	28	29			24/31	25	26	27	28	29	30	
AVRIL 2024							MAI 2024							JUIN 2024							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
	1	2	3	4	5	6					1	2	3	4							1
7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	
14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	
21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	
28	29	30					26	27	28	29	30	31		23/30	24	25	26	27	28	29	
JUILLET 2024							AOÛT 2024							SEPTEMBRE 2024							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
	1	2	3	4	5	6					1	2	3	1	2	3	4	5	6	7	
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	
28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	31	29	30						
OCTOBRE 2023							NOVEMBRE 2024							DÉCEMBRE 2024							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
		1	2	3	4	5					1	2	1	2	3	4	5	6	7		
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14	
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21	
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28	
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30	29	30	31					



COLLECTE D'ARBRES DE NOËL

La collecte des arbres de Noël se fera dans la semaine du 8 janvier 2024. Les arbres seront broyés et les copeaux seront compostés par la Municipalité. À noter que seuls les arbres naturels sont acceptés.

Consignes et recommandations :

- Dépouillez votre arbre de toute décoration ou d'emballage;
- Mettez celui-ci en bordure de rue et à l'écart de votre bac de recyclage;
- Si une tempête de neige a lieu la veille, veuillez mettre votre arbre le matin même pour éviter qu'il ne soit complètement enfoui sous la neige. Un arbre gelé dans un banc de neige ne peut pas être ramassé;
- Évitez de le piquer dans un banc de neige;
- **Couchez-le en bordure de rue avant 7 h le matin du 8 janvier 2024. Ils seront ramassés au cours de la semaine.**



POUR NOËL, UN ARBRE NATUREL OU ARTIFICIEL?

Regardons de plus près les choix qui s'offrent à nous. Un arbre naturel émettrait 2,5 fois moins de CO₂ qu'un arbre artificiel. Nous avons tous entendu dire que les arbres peuvent contribuer à atténuer le changement climatique en capturant le dioxyde de carbone et en le stockant dans leurs branches, leurs racines et leurs aiguilles. Les arbres de Noël ne sont pas différents, et les couper peut donc sembler une mauvaise idée.

La bonne nouvelle c'est que pendant les 5 à 10 ans qu'il prend pour atteindre la maturité d'un arbre de Noël, il fait le bonheur de la faune qui s'y abrite et « aspire » le carbone présent dans l'atmosphère.

L'arbre artificiel, quant à lui, est souvent fabriqué en chlorure de polyvinyle (PVC). Bien que ce matériau soit résistant, c'est l'un des plastiques les plus nocifs pour l'environnement. Sa forte teneur en chlore, le PVC, peut produire une pollution toxique sous la forme de dioxines, qui s'accumulent dans le corps des animaux en remontant la chaîne alimentaire...Beurk!

En outre, l'empreinte carbone d'un arbre en plastique est en fait plus élevée que celle d'un vrai arbre. On peut donc dire que l'arbre naturel l'emporte donc sur la version artificielle. Et le transport dans tout ça? D'où vient l'arbre de Noël tant convoité? Si tout cela vous laisse encore perplexe, il reste encore la revalorisation des bonnes vieilles planches de palettes.



POSITIONNEMENT DES BACS L'HIVER: FAITES ÉQUIPES AVEC NOUS!

Pour permettre à la Municipalité d'Orford de vous offrir un service sécuritaire et professionnel durant la saison hivernale, il est important de déneiger, de déglacer vos bacs roulants afin de permettre un accès facile pour les éboueurs. De plus, lors d'une tempête hivernale, il est fortement recommandé de placer vos bacs roulants en bordure de rue le matin même de la collecte. Cela permet de diminuer les risques de renversement de vos bacs par les véhicules affectés au déneigement, d'éviter les bris, mais surtout de vous assurer que vos matières soient collectées.

Nous vous remercions à l'avance de votre précieuse collaboration.

Brrrr... mon bac est gelé

Voici quelques conseils pour éviter que les aliments déposés dans le bac brun gèlent :

- Déposez un morceau de carton au fond du bac;
- Mettez les matières dans des sacs en papier ou faites des papillotes avec du papier journal;
- Évitez d'y mettre du liquide et gardez le couvercle du bac fermé;
- Si possible, gardez le bac à l'abri jusqu'à la veille de la collecte.



RAPPEL INTERDICTION STATIONNEMENT HIVERNAL

Le stationnement est interdit l'hiver sur l'ensemble des chemins sous la responsabilité municipale du 1^{er} novembre au 1^{er} avril, et ce, en tout temps. Étant donné l'étroitesse de plusieurs rues et la topographie accidentée de notre territoire, il est important de respecter cette réglementation afin d'assurer un déneigement approprié et sécuritaire pour les usagers autant que pour les travailleurs.



PATINOIRES

Ouverture selon les conditions météo, de glace et la sécurité des usagers.

Pour la saison hivernale, deux (2) patinoires éclairées seront entretenues par la Municipalité d'Orford. Elles sont situées à la Mairie au 2530, chemin du Parc, et au parc de l'Érablière sur le chemin de la Sucrierie, à l'arrière de la caserne incendie. Veuillez noter que des locaux chauffés et équipés de toilettes se trouvent sur les deux (2) sites et que nous vous demandons de respecter les normes de distanciation en vigueur.

Les heures d'ouverture sont de 9 h à 21 h, et ce, aussi longtemps que la température le permettra. Nous vous rappelons qu'il est possible de réserver ces patinoires pour la tenue d'activités spécifiques, et ce, sans frais, en composant le 819 843-3111.

OPÉRATION NEZ ROUGE

Le service de raccompagnement « Opération Nez rouge » est de retour pour une 40^e édition! Cette année, les employés de la Municipalité d'Orford se sont mobilisés et participent avec fierté comme bénévoles à cette grande opération pour assurer aux gens un retour sécuritaire à la maison. C'est un total de quinze (15) employés qui sillonneront les routes, étalé sur six (6) soirées. En plus d'assurer un retour sans souci, les bénévoles de l'Opération Nez rouge participent à une vaste campagne de collecte de fonds. Il s'agit donc là d'un engagement aux multiples retombées. Un grand merci aux employés participants..



De Gauche à droite : Patrick Desjarlais-Reszelo, Bradley Korman, Alexandre Mouty, Philippe Lussier, Simon Allain-Boisvert, Hugo Couture, Chantal Charest, Julie Dion et Vicky Charland.



De Gauche à droite : Patrick Desjarlais-Reszelo, Dominique Robert-Dubord et Bernard Lambert.



De Gauche à droite : Bernard Lambert, Yves Garneau et Corinne Ducharme-Thibert.



RÉSEAU DE SKI DE FOND DANS LE CŒUR VILLAGEOIS

Encore une fois cette année, la Municipalité d'Orford offre gracieusement à tous les amateurs de plein air un réseau de pistes de ski de fond entretenues dans le cœur villageois. Pour cette saison hivernale, nous offrons deux (2) nouveaux parcours : le rouge de 5 km et le vert de 0,4 km.

Travaillés à la machine, ces sentiers de ski de fond sont de niveau facile et intermédiaire. En utilisant ce réseau de ski de fond, vous vous engagez à demeurer sur les pistes balisées et vous acceptez la pleine responsabilité en cas de blessure. Rappelons que les marcheurs sont invités à suivre les pistes pour le ski de fond, mais qu'ils doivent se déplacer à côté de celles-ci afin de maintenir leur intégrité et de ne pas les endommager.

Un merci particulier au syndicat de copropriété du Domaine des Cèdres ainsi qu'au Manoir des Sables pour le droit de passage accordé pour la pratique du ski de fond sur leurs terrains.

Carte du circuit de ski de fond : Consultez la carte du circuit de ski de fond pour découvrir les différentes pistes et leurs principaux accès.

Ouvert ou fermé : L'ouverture des pistes de ski de fond dépend des conditions climatiques et de la quantité de neige au sol. Veuillez noter que nous ne pouvons pas vous informer de l'état des pistes puisque nous n'avons pas de personnel sur place chaque jour. Sachez toutefois que les pistes sont tracées les jours de semaine après les chutes de neige.

CALENDRIER FIN DÉCEMBRE 2023 ET JANVIER 2024

1^{er} novembre au 1^{er} avril | Municipalité d'Orford
INTERDICTION STATIONNEMENT HIVERNAL

23 décembre 2023 au 4 janvier 2024 | Mairie d'Orford
FERMETURE DES BUREAUX POUR LE CONGÉ DES FÊTES

8 janvier 2024
DÉBUT DE LA COLLECTE PORTE-À-PORTE D'ARBRES DE NOËL

15 janvier 2024 | Mairie d'Orford
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL